

Etaient présents Votants : Catherine ROUSSET, Claude PARENT, Daniel MATHIEU, Gaston BAUD, Pierre BREGAND, Rachel BARTHELET, David ALPY, Didier CLEMENT, Fabrice BOURGEOIS, Denis FOURNOL, Patrick DUBREZ, Laurent VACELET, Jean-François JACQUES (suppléant), Jean-Noël FERREUX, Christophe DAMNON, Serge OUTREY, Thierry DAVID, Philippe DOLE, René BESSON, Florent SERRETTE, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Gérard MUGNIOT, Daniel VERNEREY, Didier GRAND (suppléant), Dominique CHAUVIN, Aurore BLONDEAU, Jean-Jacques DOLE, Pierre TRIBOULET.

Pouvoirs donnés : Emile GRESSET-BOURGEOIS à Pierre BREGAND, Anne-Marie MIVELLE à Carmen VALLET, Nelly GIROD à Florent SERRETTE.

EXCUSE(ES) : JEAN-PAUL LEBLOND, DOMINIQUE FERREUX, ETIENNE MARCHAND

Absent(es) : Christophe PETETIN, Audrenne BEDEAU, Jean-Marie CHAUVIN, Véronique ADAM, Patrick PETETIN, Yves LACROIX.

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni aux CHALESMES sous la présidence de M. Claude PARENT.

Monsieur Parent ouvre la séance en remerciant la commune des Chalesmes et son maire Monsieur Didier CLEMENT pour leur accueil.

Il remercie également les personnes invitées pour leur présence.

La séance débute par la validation, à l'unanimité des membres présents, du compte rendu du Conseil communautaire du 19 septembre 2016.

PREMIERE PARTIE : DOSSIERS AVEC DELIBERATIONS

Développement Economique et Emploi

DC1610-01 - Ventes de terrains sur les communes de Mignovillard et Nozeroy

Dans le cadre de son activité de menuiserie, charpente, construction bois, Monsieur Kastel souhaiterait acquérir un terrain d'une surface de 2000 m² sur la commune de Nozeroy.

Afin de définir un prix de vente, une estimation du coût de viabilisation a été demandée au cabinet Colin dont le détail se répartit comme suit :

- 13 130 € pour les travaux d'accès (chemin),
- 21 279 € pour la partie viabilisation de la parcelle.

Les travaux concernant le chemin d'accès seront en totalité financés sur le projet du terrain multisports. Cela n'aura donc pas d'impact sur le prix de vente proposé à Monsieur KASTEL.

Le prix de vente proposé est donc le suivant :

Montant des travaux de viabilisation : 21 279 €, pour 20 ares de terrain cédé, soit 10.64€ HT/ m².

Dans un souci d'équité par rapport aux tarifs pratiqués sur la zone de Mignovillard, il est proposé de maintenir le prix de vente à **10.50 € HT**.

Il sera précisé à Monsieur KASTEL qu'un délai de construction lui sera imposé : 2 ans à compter de la date de signature de l'acte de vente, avec une clause de remise à la collectivité au prix d'attribution ainsi que les frais engagés (notaire).

La Commission Développement Economique, en sa séance du 14 octobre 2016, a validé le prix de vente du terrain à 10.50 € HT.

Avis favorable du Bureau en sa séance du 17 octobre 2016.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la vente de 20 ares de terrain sur Nozeroy à Monsieur Kastel,**
- **APPROUVE la vente de ce terrain pour un montant de 10.50 € HT,**
- **AUTORISE le président à signer tous documents utiles à la gestion de ce dossier.**

Environnement

DC1610-05 - Marché de ramassage des ordures ménagères

Le marché de collecte des ordures ménagères 2015-2016 (bacs bleus et gris) pour l'ensemble des 25 communes membres arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Un nouveau marché de prestations de services pour la période 2017-2019 est nécessaire.

La consultation s'est terminée le 21 octobre.

Seule l'entreprise «DOLE Frères Travaux Publics» a répondu.

La proposition de l'entreprise DOLE est la suivante :

- Montant total HT : 288 087.84 € sur 36 mois soit un montant mensuel de 8 002.44€ HT
- Montant total TTC : 316 896.62 € sur 36 mois

Monsieur Philippe Dole ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE l'offre de l'entreprise «DOLE frères travaux Publics» pour le marché de collecte du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 pour un montant de 288 087€ HT sur 36 mois,**
- **AUTORISE le Président de signer les pièces du marché et les documents nécessaires à son exécution.**

Aménagement du territoire

Dans le cadre de la fusion avec la Communauté de communes de Champagnole, le Conseil Communautaire a pris les délibérations suivantes :

- ❖ **DC1610-07 - Nom et siège social de la Nouvelle Communauté de communes**
- ❖ **DC1610-08 - Fusion des Intercommunalités – Harmonisation des Statuts**

Ces délibérations sont consultables au Bureau de la Communauté de communes.

D'autre part, toutes les communes doivent délibérer sur la création d'un SIVOM qui gèrerait les compétences suivantes :

- Aide au fonctionnement des associations
- Aide au réseau communautaire de médiathèques – bibliothèques.

- Service en faveur de la jeunesse – centre de loisirs
- Investissement et gestion d'équipements sportifs et socio-culturels d'intérêt communautaire :
 - le terrain de football de Nozeroy et son vestiaire,
 - le terrain multisports de Nozeroy,
 - le terrain de rugby de Censeau et son vestiaire,
 - les terrains de football et la salle des sports situés sur le territoire de la commune de Mignovillard.

Services aux Habitants

DC1610-03 - Terrain multisports de Nozeroy

Le cabinet Colin travaille depuis plusieurs années sur le projet de terrain multisports. Des missions complémentaires ont été demandées à Jérémy BONNET, notamment le parcours seniors et le bike parc.

Ainsi, le montant global du projet, avec les modifications et ajouts demandés s'élève donc à ce jour à 242 815.00 € HT.

D'autre part, des honoraires supplémentaires s'ajoutent au contrat initial (de 12 240€ HT) : 4 284 € HT soit un montant total de 16 524€ HT soit 19 828.80€ TTC.

A l'unanimité, les membres de la commission valident la signature de l'avenant avec le cabinet Colin.

Avis favorable du Bureau en sa séance du 17 octobre 2016.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ***VALIDE le montant global du projet qui s'élève à 242 815.00 € HT,***
- ***VALIDE la signature de l'avenant avec le Cabinet Colin pour un montant de 19828.80 € TTC,***
- ***AUTORISE le Président à solliciter différents partenaires dans le cadre du financement de cette opération,***
- ***AUTORISE le Président à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.***

DC1610-04 - Equipements sportifs et subventions

- ***Subventions***

Le club de rugby nous présente une facture de formation pour un membre du club. Le montant de la journée s'élève à 50€. La CCPN, selon les règles d'attribution, peut rembourser 50% du montant total.

A l'unanimité, les membres de la commission services aux habitants valident le versement d'une subvention au club de rugby d'un montant de 25€.

- ***Equipements sportifs***

- ***Buts stade Censeau*** : présentation d'un devis de l'entreprise Bavoyssi d'un montant de **2 280 € TTC** pour l'installation de 2 buts de rugby. Cet investissement serait pris en charge à 100% par la CCPN.

A l'unanimité, les membres de la commission services aux habitants valident le devis de l'entreprise Bavoyssi.

- ***Projet extension vestiaire Nozeroy*** : Le FCC La Joux sollicite la CCPN afin d'agrandir le vestiaire de foot de Nozeroy : le projet consiste à construire un local afin de stocker du matériel, et abriter la partie bar. Le montant des devis présentés par le club est de **7 000€ TTC** environ (une partie des

travaux étant réalisée par les membres du club). La même réflexion est faite de la part des membres de la commission : il est important de définir les besoins réels et de concentrer les efforts financiers

- Buts terrain Nozeroy : Le FCC La Joux sollicite la CCPN pour l'achat de buts pour les entrainements des jeunes : devis présenté d'un montant de **1 650€ TTC**.

A l'unanimité, les membres de la commission services aux habitants valident l'achat des buts.

Avis favorable du Bureau en sa séance du 17 octobre 2016.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- ***APPROUVE l'octroi de la subvention au club de rugby pour un montant de 25 €,***
- ***APPROUVE les devis présentés pour la réalisation de travaux sur les équipements sportifs et l'achat de buts pour les terrains de Censeau et Nozeroy,***
- ***AUTORISE le président à signer tous documents utiles à la gestion de ce dossier.***

DEUXIEME PARTIE : DOSSIERS SANS DELIBERATIONS

Développement Economique et Emploi

Source de l'Ain – projet d'aménagement

Présentation en séance par Monsieur Jean-Luc Gonin, Directeur de l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières.

Services aux Habitants

Réhabilitation de la salle Omnisports de Mignovillard

Le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) a été présenté courant septembre. Le montant total estimé s'élève à 1 794 788.04€ HT (travaux).

A cela s'ajoute l'éclairage du stade (montant non défini), et la pose d'un terrain synthétique (222 000 € HT).

Le permis de construire devrait être déposé courant octobre.

Concernant l'éclairage : le FCC La Joux aurait une solution pour l'améliorer durant les entrainements des jeunes sur le terrain.

Concernant le terrain synthétique : les membres de la commission souhaitent connaître le montant de subvention qui pourrait être accordé pour ce projet.

Il faudra éclaircir les demandes : organisation des entrainements à Nozeroy et celle des matchs à Mignovillard ?

Il faudra également redéfinir les besoins réels afin de concentrer les efforts financiers en fonction de ceux-ci et surtout éviter les doublons.

Le Bureau en sa séance du 17 octobre 2016 a émis un avis de principe. Les membres seraient favorables à l'installation de ces équipements sous réserve de connaître le montant des subventions qui pourrait être accordé pour ce projet.